

# Afrique centrale

Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé e Príncipe, Tchad

*Claude Kabemba*

## Vue d'ensemble

Les élections tenues récemment et les tentatives de démocratisation dans plusieurs pays de l'Afrique centrale – Cameroun, Gabon, République du Congo, São Tomé e Príncipe et Tchad – n'ont pas produit de gouvernements fiables, transparents. Dans d'autres pays de la région, notamment en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi, l'instabilité chronique a donné lieu à une corruption caractérisée. Au cours des douze derniers mois, la corruption dans la région s'est étendue au détournement des ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté.

Ni les législations nationales adoptées pour lutter contre la pauvreté, ni les déclarations politiques en général ne sont nées de la volonté politique de combattre la corruption ; elles sont plutôt une réponse à la pression d'institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la communauté des bailleurs. L'année dernière, ces acteurs internationaux ont continué à lier leur aide aux mesures de bonne gouvernance.

La corruption des fonctionnaires des pays de la région s'explique à la fois par la cupidité et la pauvreté des agents de la fonction publique et du secteur privé. Dans les pays qui ont connu récemment le développement de l'exploitation pétrolière en Afrique centrale – notamment le Tchad et la Guinée-Équatoriale mais aussi le Cameroun, le Gabon, la République du Congo et São Tomé e Príncipe –, les flux de revenus générés pour le gouvernement ont créé d'énormes possibilités de corruption. En RDC, les ressources en minerais précieux ont incité les sociétés internationales à négocier avec des rebelles, et les recettes tirées de ces opérations sont versées sur des comptes bancaires personnels servant à acheter encore plus d'armements pour entretenir la guerre<sup>1</sup>.

La réalisation efficace de la lutte contre la corruption en 2001-2002 a continué à poser problème, en raison de la faiblesse ou de l'inefficacité des garde-fous institutionnels et juridiques, du manque de volonté politique et de l'absence de l'État de droit. Les pays de la région manquent généralement aussi de forces de police bien

entraînées, capables d'enquêter sur les individus et de produire pour les tribunaux les preuves susceptibles de garantir le succès de toutes poursuites judiciaires. À ce jour, la région n'a toujours pas développé de systèmes judiciaires indépendants capables de poursuivre efficacement les individus coupables de corruption et manque d'une presse indépendante ayant toute la compétence nécessaire pour enquêter et dénoncer la corruption. Au Burundi, au Cameroun, au Tchad et en RDC, les journalistes continuent de risquer de longues peines de prison ou la faillite si d'aventure ils dénonçaient la corruption.

### Aux niveaux international et régional

Les stratégies internationales et régionales de lutte contre la corruption ont occupé une place prépondérante dans les plans internationaux et régionaux de promotion de la bonne gouvernance et de réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale au cours des douze derniers mois.

Au plan international, la Banque mondiale et le FMI ont accordé un allègement de la dette aux pays pauvres très endettés (PPTE) sous réserve qu'ils fassent des efforts pour lutter contre la corruption et prennent des initiatives en matière de bonne gouvernance. Tous les pays de cette région, à l'exception du Gabon, reçoivent une aide dans ce sens. Le programme de la Banque mondiale et du FMI en faveur du Cameroun implique la mise en place d'un plan d'action en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption avec la réforme des systèmes judiciaires et d'appels d'offres pour les marchés publics et le renforcement de l'exécution budgétaire et des prestations. L'initiative PPTE a permis au Tchad d'accélérer la tenue d'élections multipartites, de créer une Cour suprême, de nommer un vérificateur général et d'adopter d'importantes lois contre la corruption. Le Tchad a établi une Haute Cour spéciale dont le champ de compétence recouvre les détournements de fonds publics et l'application de sanctions financières et pénales en cas de violations. Le Tchad a également adopté une loi sur la gestion des recettes provenant des ventes de pétrole. Cette loi définit des règles claires et transparentes pour l'affectation des revenus tirés du pétrole et la participation de la société civile au Conseil de contrôle et de suivi des revenus provenant du pétrole. De même, en Guinée-Équatoriale, la stratégie du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté implique l'adoption de mesures pour lutter contre la corruption et renforcer la gouvernance. Au Tchad, la Banque mondiale a poursuivi, l'année dernière, des efforts tendant à prévenir la corruption dans le projet du Bassin pétrolier de Doba, le plus important projet d'investissement des États-Unis en Afrique. Le projet de construction d'un oléoduc reliant le Tchad et le Cameroun pour un montant de 3,7 milliards de dollars américains, financé par la Banque mondiale et un consortium de compagnies pétrolières avec pour chef de file Exxon Mobil, a été sévèrement critiqué par les groupes de protection de l'environnement tels que le

Fonds pour la défense de l'environnement dont le siège est à Washington. On craint de plus en plus que le président Idriss Déby, dont le gouvernement arbitraire est une source de préoccupation pour les alliés régionaux et les investisseurs étrangers, ne veuille exercer son contrôle sur les revenus du projet qui doit produire 250 000 barils par jour après son démarrage en 2003. Abandonnant soudain sa politique de divulgation menée jusqu'ici dans le monde en développement, la Banque mondiale doit procéder à l'audit et à la publication des comptes pétroliers annuels du Tchad<sup>2</sup>.

En février 2002, le FMI a recommandé que le Congo garantisse une transparence totale des opérations de la Société nationale de pétrole du Congo (SNPC), qui est chargée des opérations de commercialisation ou de vente de pétrole pour le compte de l'État. Le FMI a qualifié la signature d'un accord cadre entre la SNPC et l'État comme un pas important vers une plus grande transparence, mais a incité les autorités à procéder à sa mise en œuvre et à lancer un audit financier de la société, conforme aux normes internationales, par un cabinet externe. Les prévisions de recettes pétrolières au Congo peuvent s'avérer hautement aléatoires, d'abord parce que les données sur les transactions du secteur pétrolier sont incomplètes mais aussi parce que la nature des chiffres fournis par les compagnies pétrolières suscite des doutes<sup>3</sup>.

En Guinée-Équatoriale, la Banque mondiale, le FMI et l'opposition ont demandé au gouvernement de mettre en place des mécanismes de gestion des revenus pétroliers. Avec une production actuelle de 185 000 barils de pétrole par jour, les revenus augmentent rapidement. La stabilité financière du gouvernement qui en a résulté a permis, toutefois, au président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo d'opposer une résistance à la pression exercée par les bailleurs en faveur d'une réforme économique. Dans le cadre de cette pression, le FMI a appelé explicitement en août 2001, à une plus grande transparence fiscale, à rendre publique, tous les ans, la liste complète des comptes bancaires du gouvernement à l'étranger et des cabinets d'audit externes indépendants du secteur pétrolier. L'aide internationale à la Guinée-Équatoriale est limitée depuis 1994, date à laquelle la plupart des programmes ont été suspendus suite aux allégations de mauvaise gestion et de corruption au sein du gouvernement<sup>4</sup>.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs rapports ont constamment fait état de corruption dans les industries de bois au Cameroun. La Banque mondiale et le Département britannique pour le développement international (DfID) ont confirmé, en effet, que les industries forestières britanniques et internationales exploitent jusqu'à 80 000 hectares (200 000 ares) de terres pour leur bois sans permis et que les inspections menées par les observateurs nommés par le gouvernement fin 2001 et début 2002 ont révélé que presque toutes les sociétés d'exploitation de bois au Cameroun avaient agi complètement ou en partie au mépris de la loi. En avril 2002, la Banque mondiale a demandé instamment au président Paul Biya de

poursuivre en justice les sociétés contrevenantes et de combattre la corruption dans le secteur sous peine de la suspension de l'aide officielle. La Banque mondiale et le DfID apportent tous deux leur concours au Cameroun dans sa démarche de réglementation des sociétés internationales d'exploitation du bois<sup>5</sup>.

S'agissant du Gabon, le FMI a conseillé à ce pays « d'adopter et de mettre en œuvre rapidement une législation contre la corruption y compris la mise en place d'un organisme de lutte contre la corruption totalement indépendant ». C'est ainsi que le Gabon a adopté une législation visant à lutter contre la corruption. Le FMI a également souligné qu'il était important de porter la fréquence des audits financiers des sociétés d'exploitation du pétrole à une fois par an<sup>6</sup>. En RDC, des déclarations de politiques de lutte contre la corruption ont été faites en réponse à la pression internationale<sup>7</sup>.

Dans le domaine juridique international, le Tribunal pénal international (TPI) sur le Rwanda à Arusha a été accusé de corruption. Un rapport de l'Office of Internal Oversight Services des Nations unies a fait état, en mars 2002, d'actes graves de corruption et de « partage d'honoraires » entre détenus et avocats de la défense au sein du TPI où « les détenus demandent à l'équipe d'avocats assurant leur défense entre 2 500 et 5 000 dollars américains par mois ». Selon ce rapport, les détenus font des arrangements sur le partage d'honoraires une condition pour tout avocat désireux d'être sélectionné parmi leur équipe de défense. En février 2002, des avocats commis auprès d'un ancien politicien soupçonné de génocide ont été écartés suite à la constatation de fautes professionnelles par une commission d'enquête ; au mois de mai, sept avocats ont été écartés, accusés d'incompétence professionnelle. En outre, le greffe du TPI a initié une action disciplinaire à l'encontre d'un de ses membres accusé d'avoir reçu des avocats de la défense des pots-de-vin afin d'accélérer le règlement de leurs honoraires<sup>8</sup>.

### Au niveau national

L'année dernière, la corruption nationale était un thème important des élections en Afrique centrale. Les élections au Cameroun, au Tchad, au Gabon, en République du Congo et à São Tomé e Príncipe ont rarement reflété l'opinion populaire et sont entachées d'allégations de fraude, d'achat de votes, d'intimidation et de violence. Les observateurs ont constaté que les dirigeants du Tchad, du Gabon et de la République du Congo continuent d'être réfractaires à la transition politique en fraudant les élections.

Suite à des allégations de fraude, l'opposition camerounaise a demandé l'annulation des élections parlementaires et municipales de juin 2002. Les élections ont été reprogrammées pour la semaine suivante, mais elles auraient de nouveau été truquées, les votes achetés et les fichiers électoraux falsifiés. Le principal parti d'opposition et cinq autres mouvements politiques ont annoncé qu'ils ne reconnaîtraient pas les résultats de ces élections<sup>9</sup>.

À la suite de révélations d'irrégularités massives lors des élections présidentielles au Tchad, une commission constitutionnelle a confirmé la contestation mi-juin 2001 des résultats. Le Mouvement de salut patriotique du président Déby au pouvoir est accusé d'avoir intimidé les électeurs, d'avoir kidnappé des policiers et d'avoir déplacé les centres de vote aux domiciles d'alliés locaux<sup>10</sup>.

En dépit de l'apparente stabilité politique du Gabon, les élections parlementaires tenues en décembre 2001 seraient entachées de fraude et de corruption. Les partis d'opposition ont accusé le parti du président Omar Bongo d'avoir volé les élections parlementaires et ont vainement réclamé un scrutin de ballottage. Un parti d'opposition a accusé l'administration Bongo d'être « incapable de changer son style de gestion corrompue de l'État<sup>11</sup> ».

En République du Congo, le président Denis Sassou-Nguesso a imposé un processus démocratique dont les points culminants ont été le référendum de décembre 2001 et l'élection présidentielle de mars 2002, boycottée par les partis d'opposition qui ont fait état de sérieuses irrégularités. Des sondages d'opinion ont révélé que, dans une élection ouverte, l'essentiel du scrutin serait allé à l'opposition. *L'Economist Intelligence Unit* fait observer que « le refus du gouvernement d'établir un organe électoral indépendant pour surveiller les élections laisse certainement à penser que le président Sassou-Nguesso est déterminé à rester au pouvoir par tous les moyens qu'ils soient honnêtes ou non ; mais en même temps, la population dans son ensemble était disposée à accepter cela comme le prix à payer pour la paix ; elle considérerait un résultat électoral truqué préférable à un gouvernement non reconnu au plan international, et pire, à une nouvelle partition du pouvoir militaire<sup>12</sup> ».

São Tomé e Príncipe a obtenu une certaine crédibilité à l'issue des élections de juillet 2001 lorsque l'ancien président Manuel Pinto a accepté le résultat des urnes, malgré sa tentative de reconquérir un pouvoir qu'il avait perdu à l'issue des élections démocratiques de 1991. Sa campagne menée agressivement était centrée sur la lutte contre la corruption et la pauvreté, mais elle n'a pas convaincu les électeurs. Toutefois, les résultats ont pu être influencés par le gouvernement nigérian qui aurait contribué financièrement à la campagne de l'opposition menée par l'homme d'affaires Fradique de Menezes, installé dans ses fonctions de président au début du mois de septembre 2001. D'après les critiques, le Nigeria s'est intéressé à ces élections parce qu'il voulait nouer un partenariat stratégique entre les deux pays pour l'exploitation du pétrole du Golfe de Guinée<sup>13</sup>.

Le fait que les gouvernements de la région n'arrivent pas à résoudre le problème de la corruption aux frontières et aux postes de douane continue d'avoir de sérieuses implications financières. Non seulement ils ne garantissent pas la sécurité des investisseurs tant locaux qu'étrangers, mais ils perdent énormément aussi en recettes fiscales. En l'occurrence, la RDC étant dans l'incapacité de procéder au recouvrement fiscal, le gouvernement n'a pas pu financer son budget prévisionnel pour 2002<sup>14</sup>.

### La corruption dans les forêts camerounaises

La corruption représente la plus grosse menace pour la gestion durable des forêts camerounaises. Elle altère les conditions d'accès au bois de charpente, affaiblit les mesures contre son exploitation et permet aux bûcherons de poursuivre impunément leur exploitation. Le Centre pour la protection de l'environnement et le développement, une ONG camerounaise, a estimé à environ 45 % la part d'arbres abattus illégalement dans la production totale de bois en 2000. *A priori*, on pourrait estimer la valeur du bois ainsi exploité illégalement à près de 200 millions de dollars américains. La corruption accélère également la destruction des forêts nationales. Environ trois quarts des forêts camerounaises ont été soit exploitées pour le bois, soit distribuées comme futurs sites d'exploitation forestière. Au rythme actuel, l'exploitation du bois épuisera le bois commercial camerounais dans les quinze prochaines années<sup>1</sup>.

Le gouvernement camerounais a adopté une loi réglant les sites d'exploitation forestière en 1994, afin d'inverser le piètre bilan de sa gestion. Il faut tout de même signaler que les conditions de délivrance des permis d'exploitation n'étaient pas très claires. En 1998, la Banque mondiale a indiqué que « les permis d'exploitation étaient accordés au plus offrant dans seulement 10 cas sur 25. (Dans certains cas), les permis d'exploitation sont délivrés à des soumissionnaires moins disants et ayant peu de compétences techniques. Les autorités rétorquent que dans certains cas, les attributions avaient une motivation politique<sup>2</sup> ».

Sous la pression des bailleurs, le Cameroun a adopté en 1999 deux mesures pour lutter contre la corruption : la création d'un poste d'observateur

indépendant chargé du contrôle forestier et celle d'un poste d'observateur indépendant auprès de la Commission d'octroi des permis d'exploitation forestière. Depuis le mois de mai 2001, l'ONG britannique Global Witness travaille en tant qu'observateur indépendant chargé du contrôle forestier au Cameroun ; c'est le seul poste de ce type dans tout le secteur forestier du Bassin du Congo. L'impact de cette mission reste toutefois à déterminer. « Le principal indicateur de progrès » selon Stuart Wilson de Global Witness, « c'est de voir le gouvernement sanctionner sévèrement les sociétés responsables de cet abattage illégal et qui sont connues de tous<sup>3</sup>. »

En fait, la plupart des sociétés connues pour être responsables de l'abattage illégal n'ont pas été sanctionnées de manière suffisamment dissuasive. Dans d'autres cas, on n'a tout simplement pas appliqué les sanctions légales dont le retrait du permis d'exploitation forestière. On a découvert récemment que la Société forestière Hazim (SFH), appartenant au consul du Liban au Cameroun, avait exploité illégalement un tiers de sa concession. La mission de l'observateur a pu constater que plus de 20 000 hectares de forêt de la concession avaient été exploités en 2001, ce qui représente une perte sèche de 25 milliards de francs CFA (38 millions de dollars américains) pour le gouvernement et les collectivités locales. Le propriétaire de SFH, l'une des plus importantes sociétés d'abattage, se serait targué auprès d'un consultant de la Banque mondiale de « ne pas respecter les conditions légales d'abattage et de ne pas s'en cacher<sup>4</sup> ».

Cet exemple est loin d'être un cas isolé. Sur les 25 concessions forestières

visitées par Global Witness au cours de sa mission d'observation, presque toutes ont affiché de sérieux écarts par rapport à la loi. Mais à la décharge de ces sociétés, le groupe a reconnu qu'elles ont du mal à fonctionner normalement au Cameroun dans la mesure où il faut payer dans tous les cas des pots-de-vin pour obtenir le permis d'exploiter<sup>5</sup>.

**Samuel Nguiffo**

- 1 *Times* (Grande-Bretagne), 17 avril 2002.
- 2 Banque mondiale, Rapport et recommandation du président de l'Association internationale de développement aux directeurs exécutifs sur une proposition de crédit à la république du Cameroun dans le cadre de son Troisième Crédit d'ajustement structurel, Washington DC, juin 1998.
- 3 Communiqué de presse de Global Witness : « Remise des rapports de l'Observateur indépendant sur la mise en vigueur de la loi sur les forêts au Cameroun », 8 juillet 2002.
- 4 Luc Durrieu de Madron et Jean Ngaha, *Revue technique sur les concessions forestières*, Yaoundé, août 2000.
- 5 *Guardian* (Grande-Bretagne), 19 avril 2002.

Pour tenir compte de la pression internationale et des critiques internes, les pays d'Afrique centrale soulignent de plus en plus la nécessité de combattre la corruption et certains d'entre eux ont pris des mesures drastiques à l'encontre des responsables corrompus. En octobre 2001, le président Joseph Kabila de la RDC a suspendu les 57 conseils d'administration des sociétés d'État (90 % des directeurs généraux de sociétés) au vu des résultats d'audits révélant une gestion catastrophique. Son intervention peut avoir été motivée en partie par le désir de négocier un emprunt auprès du FMI qui avait déjà relevé une mauvaise gouvernance en RDC et évoqué la corruption des structures gouvernementales dans un rapport daté de septembre 2001. Dans un discours à la nation, Kabila a dénoncé la corruption généralisée en RDC et reconnu la faiblesse des institutions mises en place pour la combattre<sup>15</sup>.

D'autres nations d'Afrique centrale ont élaboré une nouvelle législation et créé de nouvelles institutions pour lutter contre la corruption. Au Gabon, le gouvernement a adopté une nouvelle loi pour lutter contre la corruption<sup>16</sup>, mais selon les observateurs, ce n'est pas l'absence d'une législation qui serait responsable de la corruption mais le fait que cette législation n'est pas appliquée<sup>17</sup>.

La lutte contre la corruption a produit des effets plus visibles en République du Congo où un ancien président a été condamné pour corruption en décembre 2001. Pascal Lissouba a été jugé coupable de trahison et de détournement de fonds et condamné à trente ans de travaux forcés pour son rôle dans une transaction portant sur plusieurs millions de dollars avec la firme américaine Occidental Petroleum qui a permis de fixer le prix du pétrole en deçà du prix du marché<sup>18</sup>.

Le gouvernement camerounais s'est engagé, dans une lettre d'intention au FMI, datée de décembre 2001, à prendre de « nouvelles mesures visant à assurer plus de transparence et de fiabilité dans la gestion du secteur public et à combattre la corruption », et à rendre opérationnelles les cellules de lutte contre la corruption déjà créées dans dix ministères<sup>19</sup>.

En République centrafricaine, un énorme scandale politique et financier a été révélé au lendemain de l'arrestation, début juillet 2002, du ministre des Finances du pays. Son arrestation a suivi de très près l'emprisonnement de plus de 20 responsables gouvernementaux suspectés de détournement de deniers publics. Le président de l'Assemblée nationale, Luc-Apollinaire Dondon-Konamabaye, a révélé les conclusions d'une étude affirmant que de hauts fonctionnaires avaient mis au point et recyclé de faux bons du Trésor destinés à détourner les fonds gouvernementaux. Selon la police, le pays aurait perdu plus de 2 milliards de francs CFA (environ 3 milliards de dollars américains) dans cette opération<sup>20</sup>. Dondon-Konamabaye a commencé la chasse à la corruption en juin 2002. « Des pratiques frauduleuses ont cours dans les institutions financières du gouvernement, notamment au Trésor, dans les services fiscaux, à la douane et dans tous les services financiers. Certains responsables financiers au sein de ministères tels que celui de l'Éducation sont également coupables », a conclu Dondon-Konamabaye<sup>21</sup>.

### Le secteur privé

Dans plusieurs États de l'Afrique centrale, particulièrement en RDC et en République du Congo, le secteur privé est négativement affecté par l'importation illicite de marchandises et le développement d'une économie souterraine, une situation facilitée par les fonctionnaires corrompus en poste aux frontières et dans les ports. La contrebande encouragée par la corruption décourage le développement de l'entreprise locale, et par ricochet, la création d'emplois locaux dont ont si besoin des secteurs vitaux tels que le textile.

Le marché noir du bois est devenu le secteur le plus prospère au Cameroun et fait perdre au gouvernement des millions de dollars de recettes fiscales annuellement. Entre-temps, les importations illégales à partir de la RDC se développent de plus bel malgré la décision prise récemment par le gouvernement d'augmenter le nombre de policiers et de douaniers sur le grand port fluvial de Beach Ngabila, le principal point de transit des marchandises provenant de la République du Congo.

Dans plusieurs pays de la région, les entreprises ont tiré profit de la faiblesse des institutions publiques qui se sont avérées incapables d'amener les fonctionnaires à cesser l'exploitation illégale et à bon marché des richesses naturelles. En RDC, c'est la course entre diverses factions militaires et ethniques pour s'emparer des nombreux gisements de diamants, d'or, de bois de charpente et de coltane du pays ; elles utilisent les revenus tirés des exportations illégales à la fois pour enrichir leurs chefs et acheter des armes pour intensifier une guerre qui a déjà coûté la vie à 2 millions personnes. La corruption et les pots-de-vin sont des pratiques courantes pour obtenir le soutien politique des zones aux mains des rebelles en RDC et du territoire contrôlé par le gouvernement<sup>22</sup>.

## Accès à l'information en Afrique centrale

La presse écrite constitue la plus importante source d'informations en Afrique centrale et un nombre croissant de journaux indépendants publient des articles critiquant le gouvernement. En RDC, plus de 20 journaux sont édités rien qu'à Kinshasa.

Seulement quatre millions de personnes sur l'ensemble du continent africain ont accès à des terminaux Internet<sup>1</sup>. Toutes les principales capitales et villes d'Afrique centrale ont actuellement accès à l'internet, mais l'alimentation irrégulière en électricité constitue le principal obstacle à la connectivité partout ailleurs. L'Académie de mise en réseau du Programme des Nations unies pour le développement a alloué 6 millions de dollars américains à l'amélioration de la connectivité et à la formation des étudiants aux emplois de l'économie liée à l'internet en Afrique. La République centrafricaine, le Tchad, la RDC et São Tomé e Príncipe doivent tous bénéficier de ce programme.

La Banque mondiale a lancé un appel en faveur d'offres de subventions à la création de « portails d'accès aux pays » d'Afrique subsaharienne. Ce projet comporte la création de portails sur l'internet pour la diffusion d'informations sur le développement durable et la lutte contre la pauvreté et des volets e-gouvernement, e-business et e-learning<sup>2</sup>.

Aucune législation sur la liberté d'information n'a été adoptée en Afrique centrale où de nombreux gouvernements ont recours à l'intimidation ou à de lourdes peines pour maintenir les médias sous contrôle. Au Tchad, le gouvernement a critiqué le journal, *Le Temps*. Le rédacteur en chef par intérim, Michaël Didama, a été condamné à six mois de prison avec sursis pour diffamation et à payer d'importants dommages et intérêts

en 2001. Un des neveux du président Déby a porté plainte contre Didama parce que le journal *Le Temps* avait affirmé que des parents du président avaient essayé à plusieurs reprises de faire un coup d'État. Les forces armées se sont rendues dans les locaux du journal à la suite de la publication d'un autre article sur le nombre de morts résultant des échauffourées ayant eu lieu dans le nord du pays<sup>3</sup>.

En Guinée-Équatoriale, Reporters sans frontières (RSF) a demandé au président Teodoro Obiang Nguema, en juin 2002, d'autoriser la presse indépendante à couvrir en toute liberté et en toute sécurité le procès des 144 membres de l'opposition accusés d'avoir comploté contre le gouvernement. Les détenus, parmi lesquels figurent des chefs de partis d'opposition, sont accusés de conspiration, de tentative d'assassinat sur le président et d'incitation à la rébellion. RSF a affirmé que la garde présidentielle et les forces de sécurité ont menacé les journalistes indépendants de manière quasi quotidienne. RSF a signalé, par ailleurs, que les sièges de la salle d'audience du tribunal étaient presque exclusivement réservés aux journalistes de la presse d'État<sup>4</sup>.

Au Burundi, des journalistes ont été arrêtés dans ce qui semble être une pure démarche de harcèlement. En mars 2001, le gouvernement a rendu public un communiqué de presse appelant les médias privés et d'État à « respecter le code de bonne conduite, la morale et la loi » et averti que les contrevenants seraient sévèrement punis. En 2001, deux journalistes de radio indépendante ont été arrêtés et brièvement détenus par les services de renseignements du pays suite à la diffusion d'un entretien avec les porte-parole des Forces nationales de

libération, mouvement rebelle à dominance hutu<sup>5</sup>.

En RDC, la répression de la liberté d'expression se manifeste par l'arrestation des journalistes et les mauvais traitements qui leur sont infligés. En 2001, un journaliste travaillant pour le journal de la province du Kasai oriental, Congo Wetu, aurait été battu par des officiers de police parce que son journal avait accusé le gouverneur de xénophobie et de vente illicite de terrains. Deux journalistes de Kinshasa accusés de diffamation sont arrêtés parce qu'ils auraient affirmé que la farine distribuée dans la province du sud-ouest du Bas-Congo était impropre à la consommation humaine<sup>6</sup>.

En août 2001, la police camerounaise a arrêté le directeur général d'une revue

indépendante, *Haman Mana*, pour avoir publié des informations classées secret défense. Il est libéré au bout de près de quatre jours de détention<sup>7</sup>.

Enfin, pour conclure sur une note plus positive, signalons qu'en juin 2002, le scandale de corruption ayant abouti à l'arrestation du ministre des Finances a été ouvertement critiqué par la presse de la République centrafricaine<sup>8</sup>.

1 *African Review of Business and Technology* (Grande-Bretagne), février 2002.

2 [www.africaonline.com/search/?jsp?a=v&contentid=43684&languageid=1](http://www.africaonline.com/search/?jsp?a=v&contentid=43684&languageid=1).

3 Rapport 2002 Amnesty International.

4 [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org), 3 juin 2002.

5 Rapport 2002 d'Amnesty International.

6 *Ibid.*

7 BBC News (Grande-Bretagne), 4 août 2001.

8 Independent Online (Afrique du Sud), 14 juillet 2002.

Au Rwanda, les tensions ethniques de longue date entre les communautés hutu et tutsi ont freiné l'évolution du secteur pétrolier. Le directeur général de la société sud-africaine Engen Petroleum, qui a écarté les Rwandais accusés de corruption des postes de direction pour les remplacer par des Sud-Africains, a dû fuir le pays après avoir reçu des menaces de mort. Ses activités au Rwanda ayant échoué, Engen a vendu en février 2002 sa société à la société rwandaise Sakirwa qui appartient à un associé proche du président Paul Kagame<sup>23</sup>.

En ce qui concerne la Guinée-Équatoriale dont le boom pétrolier a transformé l'économie qui connaît le plus fort taux de croissance dans le monde, un rapport du FMI constate que « la gestion des contrats pétroliers manque de transparence et qu'aucun contrôle fiscal n'est exercé sur les règlements exigibles et effectués par les compagnies pétrolières. Les revenus pétroliers du gouvernement sont versés sur des comptes du Trésor tenus à l'étranger ». Le président Obiang s'est engagé à ne pas commettre les mêmes erreurs que les gouvernements nigérian et gabonais qui « ont dilapidé une bonne partie de leurs recettes d'exportations », mais l'opposition équato-guinéenne accuse de corruption massive le cœur du gouvernement<sup>24</sup>.

### La société civile

Les groupes de la société civile ont continué à jouer le rôle de sentinelle en Afrique centrale au cours de la période sous revue. Ces organisations ont pris part à la dénonciation de la fraude pendant les élections au Tchad, au Gabon et en

République du Congo. Les ONG internationales ont également joué un rôle important dans le combat contre la corruption en Afrique centrale. En sa qualité d'observateur des industries d'exploitation du bois au Cameroun, nommé par le gouvernement, l'ONG britannique Global Witness a recueilli une documentation, des preuves par satellite et des photos des 25 concessions forestières qu'elle a pu visiter entre 2001 et 2002. Le rapport élaboré par ce groupe en juillet 2002 indique que la majorité des sociétés d'exploitation forestière ont commis des actes illégaux majeurs dont les deux plus importants portent sur des abattages de bois estimés à plus de 90 millions de livres sterling (142 millions de dollars américains). Global Witness a averti les importateurs de bois que toute société qui « veut obtenir le permis d'exploitation du bois doit verser des pots-de-vin. Toute société qui veut opérer légalement doit dénoncer ceux qui touchent les pots-de vin ». Cette ONG soumet des rapports de suivi au gouvernement camerounais, à l'UE, à la Banque mondiale, au DfID britannique et aux autres membres de la communauté internationale des bailleurs<sup>25</sup>.

Le gouvernement de la République du Congo est bien moins prêt à vouloir coopérer avec les activistes. C'est ainsi que l'un de ceux qui militent pour la protection de la nature a été emprisonné en mai 2002 pour « espionnage économique » parce qu'il avait enquêté sur les opérations des sociétés forestières du nord du pays<sup>26</sup>.

Les médias de la région n'ont ni liberté d'information ni les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir dénoncer la corruption comme il se doit. La censure officielle qui frappe la presse et le manque de journalistes d'investigation bien formés sont autant de facteurs qui militent contre la dénonciation de la corruption. Le gouvernement du Gabon, par exemple, censure régulièrement les quelques journaux indépendants tandis que l'autocensure est la règle parmi les journalistes rwandais : ils évitent de couvrir les sujets à controverse pour ne pas s'exposer à des représailles<sup>27</sup>.

Les dures lois du Cameroun tiennent tous les propriétaires de médias désireux de traiter des questions de corruption sous la menace de procès en responsabilité civile, de longues peines de prison et de grosses amendes pouvant conduire à leur faillite. Même lorsque les journalistes font des comptes-rendus fidèles, les journaux pour lesquels ils travaillent peuvent toujours être passibles de poursuites pour diffamation.

Malgré toute cette répression dans la région, certaines organisations des médias ont toutefois développé des programmes d'information et d'éducation sur les effets de la corruption. Au Burundi, où existe une société très polarisée, la station de radio indépendante, Radio publique africaine, a été saluée comme un symbole de réconciliation entre les communautés hutu et tutsi. La programmation insiste sur les questions d'ordre social telles que la corruption, l'exploitation et les problèmes politiques non ethniques<sup>28</sup>.

- 1 *Africa confidential* (Grande-Bretagne), 42, n° 14, juillet 2001 ; *World Policy Institute* (US), juillet-août 2001.
- 2 *Africa Confidential* (Grande-Bretagne), 9 novembre 2001 ; *BBC News* (Grande-Bretagne), 22 avril 2002
- 3 *IRIN News*, 28 mars 2002.
- 4 *Jeune Afrique Économie* (France), 2-15 juillet 2001 ; Administration de l'information sur l'énergie, [www.eia.doe.gov/cabs/eqguinea2.html](http://www.eia.doe.gov/cabs/eqguinea2.html).
- 5 *Guardian* (Grande-Bretagne), 19 avril 2002.
- 6 *Jeune Afrique/L'intelligent* (France), 20-26 mars 2001.
- 7 *Ibid.*, 18 juin-1<sup>er</sup> juillet 2001.
- 8 *Inter Press Service*, 11 mars 2002 ; [www.hirondelle.org](http://www.hirondelle.org). 13 mars 2002 ; Rapport 2002 d'Amnesty International ; [www.un.org/Depts/ios/reports/a56\\_836.pdf](http://www.un.org/Depts/ios/reports/a56_836.pdf).
- 9 [news.bbc.co.uk/1/hi/world/Africa/2093507.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/Africa/2093507.stm).
- 10 Nouvelles après l'élection suggérant que la police a kidnappé la femme et six enfants du président de la Commission électorale indépendante. *Africa Confidential* (Grande-Bretagne), 5 juin 2001.
- 11 *Jeune Afrique/L'intelligent* (France), 18-24 décembre 2001.
- 12 *ITIN News*, 28 mars 2002.
- 13 *Jeune Afrique/L'intelligent* (France), 7-13 août 2001.
- 14 [www.digitalcongo.net/fullstory.php?id=7065](http://www.digitalcongo.net/fullstory.php?id=7065), 10 décembre 2001.
- 15 *Africa confidential* (Grande-Bretagne), 14 septembre 2001.
- 16 AN-BIA publication supplémentaire n° 415, 1<sup>er</sup> juillet 2001.
- 17 *Jeune Afrique/L'intelligent* (France), mars 2001
- 18 *BBC News* (Grande-Bretagne), 29 décembre 2001.
- 19 [www.imf.org/external/np/loi/2001/cmr/02](http://www.imf.org/external/np/loi/2001/cmr/02).
- 20 *Independent Online* (Afrique du Sud), 14 juillet 2002.
- 21 *Radio France Internationale*, 15 juillet 2002.
- 22 Entretien de l'auteur avec Paul Nsapu, président de la Ligue des votants basés à Kinshasa, Kinshasa, décembre 2001.
- 23 *Mail & Guardian* (Afrique du Sud), 8 février 2002.
- 24 [www.afrol.com/News2001/eqg017\\_gdp\\_growwth.htm/up](http://www.afrol.com/News2001/eqg017_gdp_growwth.htm/up); IMF: « Public Information Notice : le FMI conclut la consultation de l'Article IV avec la Guinée-Équatoriale pour 2001 », 11 octobre 2001, [www.imf.org/external/np/sec/pn/2001/pn01ind.htm](http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2001/pn01ind.htm).
- 25 [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org) ; *Guardian* (Grande-Bretagne), 19 avril 2002.
- 26 *Global Witness* « Publication des rapports de l'Observateur indépendant de la mise en vigueur de la loi sur les forêts au Cameroun », communiqué de presse du 8 juillet 2002.
- 27 *Reporters sans frontières*, *Liberté de la presse dans le monde ; rapport annuel 2002*.
- 28 [www.africaonline.com/search.jsp?a=v&&&contendit=27622&languageid=1](http://www.africaonline.com/search.jsp?a=v&&&contendit=27622&languageid=1).